



Mon locataire a tache le canapé

Par **martinemartine**, le **23/09/2014 à 08:27**

Bonjour,
mon locataire est parti cette semaine et lors de l'état des lieux sortant j'ai noté que le canapé en tissu avait une grosse tache (alors qu'il était en parfait état à l'état des lieux entrant).
Que puis-je ou que je dois-je facturer ?
Dois-je faire venir une entreprise de nettoyage pour un devis (pas sure qu'elle se déplace pour cela) ?
Dois-je prendre un forfait ?
De même avec les plaques de cuisson, elles sont toutes noircies alors qu'elles étaient impeccables à l'entrée.
Merci.
Martine.

Par **cocotte1003**, le **23/09/2014 à 10:05**

Bonjour, pas de problème pour effectuer une retenue sur le dépôt de garantie, cordialement

Par **Lag0**, le **23/09/2014 à 10:12**

[citation]Dois-je prendre un forfait ? [/citation]
Bonjour,
Toute retenue sur le dépôt de garantie doit être justifiée par devis ou facture. Vous ne pouvez donc pas retenir une somme sans justificatif.